

la 5^e avenue, où des milliers de clients éventuels ne manquent pas de les voir tous les jours, sont de beaucoup préférables à un local situé dans un sous-sol où la grande majorité de ceux qui le voient sont ceux qui travaillent dans l'édifice.

Au cours de mon exposé, j'ai parfois employé le pluriel plutôt que le singulier, puisque les lettres laissent entendre que deux membres ou plus du cabinet étaient au courant de leur teneur.

Les lettres que j'ai reçues étaient d'un caractère personnel et ne portaient pas l'indication «confidentiel».

Pour le moment, je préférerais qu'elles ne soient pas portées à la connaissance du public. Mais si les membres du Comité veulent bien déléguer un des leurs avec qui je puisse m'entretenir, je me ferai un plaisir de les lui laisser lire.

Si ma mémoire est fidèle, l'ancien premier ministre a déjà dit, en comité, au premier ministre actuel, qu'il était prêt à lui faire voir la documentation qu'il avait sur le sujet.

Bref, le projet d'une Maison du Canada à New-York était approuvé et appuyé par le gouvernement qui était alors au pouvoir, sans quoi les promoteurs ne s'en seraient certainement pas mêlés.

Les promoteurs éventuels, dont les noms avaient été suggérés, avaient été acceptés d'emblée.

Le chef du gouvernement a dit: «Je serais très heureux que vous preniez l'initiative d'organiser semblable comité. Je pense que l'emplacement, les dimensions et le style de l'édifice sont des questions qu'il appartient aux promoteurs de régler.»

Je ne crois pas qu'il se trouve dans cette enceinte un homme qui n'aurait pas agi exactement comme je l'ai fait, s'il avait entendu pareille déclaration de la bouche du chef élu du pays.

En outre, la société de fiducie ne devait pas se croire obligée de garder les actions en dépôt à l'intention du gouvernement; bien au contraire, elle était libre d'en disposer selon que les promoteurs le jugeaient à propos afin d'assurer la pleine réalisation du projet.

Mesdames et messieurs, permettez à ce point, que je félicite certains membres du Comité de la connaissance qu'ils ont de la question. Voici quelques points sur lesquels je voudrais faire de la lumière. Il y a 26 promoteurs canadiens.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Ne serait-il pas préférable que nous décidions ce que nous allons faire? La cloche s'est fait entendre une deuxième fois.

Le TÉMOIN: J'ai parcouru 2,000 milles pour assister à cette réunion. Messieurs, si vous voulez que nous nous réunissions, d'accord. Je ne suis pas venu ici vous faire la langue sur le projet; je suis venu établir les faits.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Je ne crois pas que ces remarques soient de mise. La Chambre des communes tient une séance, et nous sommes des Canadiens patriotes nous aussi.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, à mon avis, nous devons nous en remettre au Comité. Si vous désirez une suspension, disons d'une heure, jusqu'à ce qu'on ait appelé l'ordre du jour, nous nous réunirons de nouveau à midi.

(Assentiment.)

(La séance est suspendue.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, veuillez bien faire silence, nous allons commencer.

Durant l'heure qui vient de s'écouler, j'ai jugé qu'il serait bon d'entendre dès maintenant la suite de l'exposé de M. Lawson, puis nous écouterons M. Zeckendorf. Les témoignages de MM. Smith, Lawson et Zeckendorf seraient